

## L'été de tous les dossiers !

**La rédaction.** Comme d'habitude, avec l'arrivée de l'été et de la chaleur, nous pourrions être tentés de lever le pied. Il n'en sera rien pour les rédacteurs de *Perspective catholique*. Même si notre publication ne paraîtra qu'un mercredi sur deux durant la période estivale, nous continuerons à vous proposer des analyses de fond.

Jusqu'à la votation populaire du 27 septembre sur la neutralité, nous publierons deux chroniques complémentaires. La première reviendra sur la neutralité suisse à l'épreuve du Sonderbund ; la seconde s'interrogera sur la neutralité suisse comme principe intemporel face aux alliances éphémères de la modernité.

Sur le **plan cantonal** également, *Perspective catholique* s'engagera contre l'initiative sur la contraception gratuite au travers d'une série d'articles analysant cette nouvelle remise en cause du droit naturel. Au-delà du combat de la plume, une campagne d'affichage sera menée dans l'ensemble du canton de Genève. Enfin, un article s'appuie sur la doctrine sociale de l'Eglise, et plus particulièrement sur le logement, pour analyser la votation cantonale consacrée à la loi 13025, qui modifiera la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation. Comme souvent, nous aurons besoin de votre soutien financier, même si l'effort demandé sera plus modeste que celui consenti pour notre campagne de la Fête-Dieu. À ce propos, qu'il nous soit permis de vous adresser un chaleureux merci : grâce à votre générosité, nous avons pu couvrir l'ensemble de nos dépenses.

Enfin, reprenez d'ores et déjà la date de notre prochain séminaire, **le 29 août**. N'oubliez pas de vous inscrire (voir page 4) !

**Nous vous souhaitons une excellente lecture et un très bel été 2026.**

## Votations du 27 septembre : nos dossiers

### La neutralité suisse à l'épreuve du Sonderbund (1/5)

#### Clé de lecture

**Eric Bertinat** - La neutralité est sans doute l'un des traits les plus caractéristiques de la Suisse. Chacun sait qu'elle fut reconnue par les puissances européennes au Congrès de Vienne en 1815, puis préservée au cours des deux guerres mondiales. Mais l'on ignore souvent qu'elle connut, bien avant 1914, une épreuve décisive : la guerre du Sonderbund de 1847.

Comment une Confédération neutre a-t-elle pu sombrer dans une guerre civile ? Pourquoi les grandes puissances européennes, pourtant garantes de la neutralité suisse, ne sont-elles pas intervenues ? Et quel rôle joua le général Guillaume-Henri Dufour dans ce moment crucial de notre histoire ?

À travers cette série de cinq chroniques, nous reviendrons sur cet épisode souvent réduit à la naissance de l'État fédéral de 1848. Nous verrons qu'il représente bien davantage. La guerre du Sonderbund marque un tournant dans l'histoire de notre pays : c'est le moment où la neutralité suisse cesse progressivement d'être une garantie accordée par les puissances européennes pour devenir une responsabilité assumée par les Suisses eux-mêmes.

Cette évolution est capitale. Elle nous rappelle que la neutralité ne repose pas uniquement sur des traités internationaux ou sur l'équilibre des puissances. Elle suppose d'abord un pays capable de préserver son unité, de faire respecter son ordre juridique et de résoudre lui-même ses crises, sans offrir aux États étrangers le prétexte d'une intervention.

En revisitant les événements de 1847, les débats de la Diète, la stratégie du général Dufour et les réactions des chancelleries européennes, nous découvrirons que la véritable victoire du Sonderbund ne fut peut-être pas seulement militaire ou constitutionnelle. Elle fut aussi diplomatique : la Suisse démontra qu'elle était capable de préserver son indépendance en assumant elle-même son destin.

Une leçon d'histoire, sans doute. Mais aussi une réflexion qui demeure d'une étonnante actualité.

***La neutralité n'est jamais acquise.  
Elle ne se reçoit pas ; elle se mérite.***

# La neutralité suisse à l'épreuve du Sonderbund (1/5)

## Comment une Suisse neutre a-t-elle pu sombrer dans la guerre civile ?



**Eric Bertinat** - Le 25 novembre 1847, la guerre est pratiquement terminée. En moins de quatre semaines, le général Guillaume-Henri Dufour a vaincu les troupes du Sonderbund. Les combats ont fait moins d'une centaine de morts, un chiffre exceptionnellement faible pour une guerre civile de cette époque. Quelques mois plus tard, la Suisse adoptera la Constitution fédérale de 1848 et entrera dans une nouvelle étape de son histoire. À première vue, tout semble simple. Une guerre civile, une victoire rapide, puis la naissance de l'État fédéral.

Pourtant, cette lecture laisse dans l'ombre une question essentielle. Comment une Confédération dont la neutralité venait d'être reconnue solennellement par les grandes puissances européennes a-t-elle pu sombrer dans une guerre civile ? Et surtout, pourquoi cette guerre n'a-t-elle pas provoqué l'intervention des États voisins ? Ces deux questions sont intimement liées. Elles nous obligent à redécouvrir une Suisse que nous avons presque oubliée.

### Une Suisse qui n'était pas encore un État

Nous avons tendance à imaginer la Suisse du XIX<sup>e</sup> siècle comme une version un peu plus ancienne de notre pays actuel. C'est une illusion.

En 1815, après la chute de Napoléon, les représentants des cantons se réunissent pour reconstruire la Confédération. Le Congrès de Vienne reconnaît alors la neutralité perpétuelle de la Suisse et les grandes puissances européennes s'engagent à la respecter. Mais la Suisse de 1815 n'est pas encore un État fédéral. Elle est une *Confédération d'États souverains*.

Le Pacte fédéral du 7 août 1815, qui tient lieu de loi fondamentale jusqu'en 1848, unit vingt-deux cantons – certains étant divisés en demi-cantons – qui conservent l'essentiel de leurs compétences. La Diète fédérale ne possède que des pouvoirs limités et ne gouverne pas la Suisse comme le fera plus tard le Conseil fédéral. Cette distinction est fondamentale. En 1815, la neutralité n'est pas celle d'un État centralisé. Elle est celle d'une alliance de cantons souverains qui acceptent de défendre ensemble leur indépendance.

### Un Pacte fondé sur la confiance

Le *Pacte fédéral* est souvent présenté comme un texte de transition. Il est pourtant bien davantage. Il repose sur un principe simple : préserver la liberté des cantons tout en maintenant leur union. Les cantons demeurent souverains dans presque tous les domaines. Ils continuent à conclure entre eux des concordats afin de régler des questions communes. Le Pacte n'interdit pas ces accords particuliers ; il prohibe seulement ceux qui seraient contraires au Pacte lui-même ou qui porteraient atteinte aux droits des autres cantons.

Autrement dit, la Confédération repose largement sur la confiance réciproque. Cette confiance s'exprime aussi dans le domaine religieux. Après les bouleversements révolutionnaires, les cantons tiennent à garantir les équilibres confessionnels. Le Pacte protège les établissements ecclésiastiques reconnus et

leurs biens. Pour les cantons catholiques, cette garantie est essentielle. Elle représente l'assurance que leurs institutions religieuses ne pourront être remises en cause au gré des changements politiques. Durant plusieurs décennies, cet équilibre semble fonctionner. Pourtant, sous cette apparente stabilité, deux visions de la Suisse commencent lentement à s'opposer.

### Les premières fractures

À partir de 1830, les révolutions libérales qui traversent l'Europe atteignent également la Suisse. Dans plusieurs cantons, des gouvernements radicaux entreprennent de profondes réformes. Ils souhaitent renforcer les institutions fédérales, moderniser l'État, développer les libertés publiques et réduire l'influence politique de l'Église. Ces réformes sont accueillies avec enthousiasme dans une partie du pays.

Elles suscitent en revanche une inquiétude grandissante dans plusieurs cantons catholiques.

La crise éclate véritablement en 1841. Le Grand Conseil argovien décide de supprimer plusieurs couvents et d'en confisquer les biens. Pour les autorités argoviennes, cette décision relève de leur souveraineté cantonale.

Pour les cantons catholiques, elle constitue au contraire une violation du Pacte fédéral. Si les garanties accordées aux établissements religieux peuvent être écartées sans réaction de la Confédération, alors le compromis de 1815 perd sa crédibilité.

Pour la première fois depuis longtemps, certains cantons commencent à douter que le Pacte protège encore leurs droits. La confiance s'effrite. Or une confédération ne peut survivre longtemps lorsque disparaît la confiance qui la fonde.

### Une neutralité menacée de l'intérieur

Nous considérons souvent la neutralité comme une protection contre les dangers venus de l'étranger. L'année 1841 révèle une réalité plus profonde. Une neutralité ne peut être durable que si les membres de la Confédération continuent de croire au pacte qui les unit.

Lorsque cette confiance disparaît, les puissances étrangères n'ont même plus besoin d'envahir un pays : ses divisions intérieures suffisent à mettre son indépendance en péril. C'est précisément ce qui commence à se produire en Suisse.

Les années suivantes verront les tensions s'aggraver encore : l'affaire des jésuites, les expéditions des Corps francs contre Lucerne, puis la création du Sonderbund. La guerre devient progressivement inévitable. Mais cette guerre sera bien différente de ce que l'on imagine généralement. Car, dès son premier jour, elle se jouera autant dans les chancelleries européennes que sur les champs de bataille suisses. –

**À suivre** : Pourquoi les sept cantons catholiques décidèrent-ils de conclure le Sonderbund ? Était-ce une rébellion contre la Confédération ou, à leurs yeux, la défense du Pacte fédéral de 1815 ? –

# Une société de propriétaires ?

Réflexions catholiques sur la votation genevoise concernant l'accès à la propriété du logement (loi 13025)



**Alexandre Tournadre** - Le peuple genevois est appelé à se prononcer sur la loi 13025, qui modifie la LDTR – la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation. Concrètement, elle facilite l'accès d'un locataire à la propriété du logement qu'il occupe depuis au moins trois ans, à un prix plafonné et moyennant l'engagement d'y demeurer cinq ans, tout en garantissant aux autres locataires de l'immeuble qu'ils ne seront contraints ni d'acheter ni de partir. Ses promoteurs y voient un encouragement à la propriété pour la classe moyenne ; la gauche et l'ASLOCA, qui ont lancé le référendum, y dénoncent une forme de « congé-vente » propice à la spéculation.

Comme souvent en période de votation, les arguments économiques, juridiques et politiques occupent le devant de la scène. Pourtant, derrière les chiffres, une question plus fondamentale se pose : quel type de société voulons-nous construire ? Une société où la propriété se concentre entre les mains d'une minorité, tandis que la majorité demeure locataire toute sa vie ? Ou une société où le plus grand nombre de familles peut accéder à la propriété et transmettre à ses enfants le fruit de son travail ?

Cette question n'est pas nouvelle : elle se trouve au cœur de la doctrine sociale de l'Église depuis plus d'un siècle.

## I. La propriété privée : un droit naturel

Face aux idéologies socialistes de son époque, le pape Léon XIII rappelait, dans son encyclique *Rerum Novarum* (1891), une vérité qu'il tenait pour fondamentale :

«La propriété privée est pour l'homme de droit naturel.»

Léon XIII, *Rerum Novarum*, 1891

Pour l'Église, la propriété privée n'est ni une concession de l'État ni un privilège accordé par la société : elle découle de la dignité même de la personne humaine. L'homme travaille, économise, construit ; il est juste qu'il puisse recueillir les fruits de ses efforts, exercer sa liberté et assurer son indépendance. Léon XIII insiste d'ailleurs sur l'importance de la propriété pour la famille, qui existe avant l'État et possède des droits propres que le pouvoir politique doit respecter.

## II. Le foyer familial : une réalité sacrée

Dans la tradition chrétienne, la maison familiale n'est pas un simple actif financier. Elle est le lieu où les enfants grandissent, où les générations se rencontrent, où se transmettent la foi et les valeurs. L'Écriture associe d'ailleurs fréquemment la maison à la stabilité et à la bénédiction :

«C'est par la sagesse qu'une maison s'élève, et par l'intelligence qu'elle s'affermir.»

*Livre des Proverbes 24, 3* - Bible Crampon, 1923

Posséder son logement n'est donc pas seulement une question patrimoniale : c'est une manière d'enraciner durablement une famille dans une communauté. Pendant des siècles, l'Église a tenu qu'une société de familles propriétaires était plus stable et plus libre qu'une société où la majorité dépend de bailleurs ou de structures impersonnelles.

## III. Entre le collectivisme et le capitalisme

La doctrine sociale a toujours refusé deux excès : le collectivisme, qui nie la propriété privée ; et un capitalisme sans li-



---

mites, qui concentre les richesses entre quelques mains. Le pape Pie XI le rappelait dans *Quadragesimo Anno* en soulignant que la propriété revêt une dimension à la fois personnelle et sociale :

«Le double aspect, individuel et social, qui s'attache à la propriété.» - Pie XI, *Quadragesimo Anno*, 1931

Reconnaître ce double caractère, c'est admettre que la propriété n'atteint sa pleine légitimité que lorsqu'elle sert aussi le bien commun. Le problème n'est donc pas qu'il existe des propriétaires : il surgit lorsque seuls quelques-uns possèdent, tandis que beaucoup demeurent exclus. L'objectif n'est ni l'abolition de la propriété ni sa concentration, mais sa diffusion la plus large.

#### **IV. La société de propriétaires**

Au XX<sup>e</sup> siècle, de nombreux penseurs catholiques ont développé cette intuition : une société saine doit permettre au plus grand nombre de familles de posséder quelque chose en propre une maison, un terrain, un commerce, une exploitation agricole, une entreprise.

Cette vision favorise la responsabilité, encourage l'épargne et renforce la liberté des familles ; elle limite aussi bien le pouvoir excessif de l'État que celui des grandes puissances économiques. L'accession à la propriété n'y est pas un privilège réservé aux plus riches : elle devient un objectif social légitime.

#### **V. La réalité genevoise : pénurie et spéculation**

Ces principes ne planent pas dans l'abstrait : ils rencontrent une situation genevoise singulière. Au 1<sup>er</sup> juin 2025, le canton affichait un taux de logements vacants de 0,34 % – le plus bas de Suisse et le plus faible depuis 2012 –, soit moins de neuf cents logements disponibles pour un demi-million d'habitants. La pénurie dure depuis près d'un quart de siècle : les loyers montent, l'écart se creuse entre baux anciens et nouveaux, et une part croissante de la classe moyenne se retrouve prise en étau, trop aisée pour le logement subventionné, trop modeste pour les prix du marché.

Dans ce contexte, le logement n'est plus seulement un toit : il est devenu un actif convoité, où la rareté nourrit des logiques largement financières. Or c'est précisément ce déséquilibre que la doctrine sociale invite à interroger. Lorsque Pie XI rappelle que la propriété possède une dimension à la fois individuelle et sociale, il avertit qu'une propriété coupée de sa fonction sociale, réduite à un pur placement, trahit sa raison d'être. Beaucoup de Genevois ont aujourd'hui le sentiment que cet équilibre s'est rompu au profit d'une logique avant tout spéculative ; une réflexion chrétienne honnête ne peut ignorer ce sentiment.

#### **VI. Que penser de la loi 13025 ?**

C'est à cette aune qu'il faut examiner la loi. Deux critères, hérités de la doctrine sociale, peuvent guider le jugement.

Le premier est la diffusion de la propriété. De ce point de vue, permettre à un locataire de devenir propriétaire du logement qu'il habite déjà va exactement dans le sens que l'Église encourage depuis Léon XIII : non la concentration, mais l'élargissement de l'accès. Le prix plafonné, la condition d'occupation préalable et la protection des autres locataires sont autant de garde-fous destinés à éviter que la mesure ne dégénère en spéculation.

Le second critère est la fonction sociale. La question décisive est de savoir si la loi élargit réellement l'accès des familles ordinaires à la propriété, ou si elle réduit le parc locatif abordable dont dépendent les plus modestes. C'est là que se concentrent les craintes des opposants : transformer des immeubles locatifs en logements en propriété pourrait, dans un marché déjà exsangue, aggraver la pénurie pour ceux qui ne peuvent pas acheter.

L'honnêteté commande de reconnaître que la loi a précisément cherché à répondre à cette objection, en réservant l'achat au locataire en place, en plafonnant le prix et en garantissant les autres occupants. Le discernement portera donc moins sur le principe – que l'Église soutient – que sur la solidité réelle de ces garanties.

#### **VII. Une question de transmission**

Un aspect du débat est souvent oublié : la transmission. Dans la vision chrétienne, chaque génération reçoit un héritage et prépare celui qu'elle léguera. La propriété familiale participe de cette continuité ; elle permet aux générations futures de bénéficier du travail et des sacrifices de leurs parents. À une époque marquée par l'incertitude économique, cette dimension mérite d'être redécouverte.

#### **Faut-il, dès lors, voter cette loi ?**

Au terme de cette réflexion, une orientation se dégage. La doctrine sociale de l'Église ne se contente pas de tolérer la propriété : elle souhaite qu'elle soit partagée par le plus grand nombre, afin que chacun puisse jouir d'un bien qui l'enracine et le rend libre. À cette lumière, une réforme qui permet à des familles ordinaires de devenir propriétaires du logement qu'elles occupent, à un prix encadré et sans déposséder autrui, va dans le sens que l'Église encourage.

Restent les garde-fous. La loi 13025 réserve l'achat au locataire déjà en place depuis trois ans, plafonne le prix et garantit aux autres occupants qu'ils ne seront pas chassés : autant de protections qui répondent précisément à la crainte d'un retour des « congés-ventes » spéculatifs. Le risque résiduel – voir une partie du parc locatif se réduire – demeure réel, mais il est encadré, et il faut le peser au regard du bénéfice : permettre à des ménages de la classe moyenne, aujourd'hui pris en étau, d'accéder enfin à la propriété.

Faut-il, dès lors, voter cette loi ? La doctrine ne dicte aucun bulletin, et chaque électeur demeure pleinement libre de son choix. Mais la question concrète est posée, et je ne veux pas m'y dérober : à titre personnel, il me semble que cette réforme honore l'équilibre que l'Église demande – la diffusion de la propriété au service du bien commun – et qu'un catholique peut, en bonne conscience, lui accorder son appui. Pour ma part, je voterai oui.

Comme le rappelait Léon XIII, il faut favoriser autant que possible le principe de l'accession du plus grand nombre à la propriété. Dans une Genève où le logement est devenu rare et cher, cette intuition n'a rien perdu de son actualité. –

# Le judéo-christianisme Fiction ou réalité ?

**David Clerc** - Le concept de « judéo-christianisme » s'est imposé sur la scène médiatique et politique ces dernières années. Il désigne des relations historiques et théologiques entre la religion juive et le christianisme. Cette notion englobe des croyances et des pratiques communes qui ont évolué au fil du temps. Le politicien Éric Zemmour a remis au goût du jour cette doctrine avec la sortie de son livre *La messe n'est pas dite – Le sursaut judéo-chrétien*, qu'il considère comme étant au fondement de notre civilisation européenne. Cette notion s'inscrit-elle dans une réalité historique ? S'applique-t-elle aujourd'hui ? Comment certains médias dits « de droite » instrumentalisent-ils cette notion à des fins géopolitiques ? S'agit-il seulement d'une manière de rendre le combat des droites nationales européennes consubstantiel à la défense inconditionnelle d'Israël, ou d'une réelle réponse aux périls de notre époque ?

L'incompatibilité historique du judéo-christianisme Le judaïsme pratiqué actuellement est un judaïsme postérieur à la mort du Christ, ce n'est donc pas le judaïsme qui était pratiqué avant l'arrivée de Notre Seigneur. Celui pratiqué actuellement s'inscrit dans une opposition virulente au christianisme. Rappelons que dans le Talmud de Babylone, dans le traité Gittin 57a, il est précisé que Jésus-Christ est condamné à brûler en enfer dans des excréments. Il est donc évidemment incorrect de parler de judéo-christianisme à cause du caractère antinomique des deux religions concernées. Il est bien sûr important de rappeler l'importance que certains Juifs ont eue dans le développement de la civilisation européenne, mais il n'est pas nécessaire de parler de « civilisation judéo-chrétienne », de la même manière que nous ne parlerions pas de « civilisation islamo-chrétienne » parce qu'une grande communauté musulmane vit actuellement en Europe ou qu'historiquement des pays européens ont pu entretenir des relations géopolitiques amicales avec certains pays islamiques.

## L'imposture du média CNews

CNews s'est imposé ces dernières années comme étant l'unique chaîne d'information française ayant le courage d'attaquer frontalement les problèmes que rencontrent la France et l'Europe (immigration de masse, islamisation, wokisme, dégénérescence morale, etc.). Cependant, elle est aussi devenue, sous l'impulsion de son propriétaire Vincent Bolloré, le vecteur principal de l'idéologie sioniste qui serait, selon ce dernier, en adéquation avec la défense de notre « civilisation judéo-chrétienne ». En effet, sur le plateau de CNews, est présenté un récit binaire où toute critique est absente à l'encontre de la politique israélienne et américaine, ainsi qu'à l'encontre des actions de leurs armées en



Palestine, au Liban, ou encore en Iran. Ces prises de position entrent en contradiction avec les positions historiquement amicales de la France envers la cause palestinienne et particulièrement envers le Liban. Cet engagement de la chaîne avait déjà été confirmé en 2018, lorsque Pascal Praud, journaliste et animateur de la chaîne, avait apostrophé le débatteur Félix Rouah, en pensant que les caméras étaient éteintes. Il lui reprocha, je cite : « Si tu pouvais ne pas défendre les Palestiniens à l'antenne, ce serait bien. Tu dis que tu les comprends ».

## La proximité de cette notion avec le sionisme

La grande majorité des partis politiques de droite nationale en France et en Europe apporte un soutien inconditionnel à Israël et au sionisme, au nom d'un combat commun qui opposerait l'État hébreu et les pays occidentaux d'une part, et le monde islamique d'autre part. Cependant, si nous analysons comment cette lecture manichéenne s'applique sur le terrain géopolitique, il y a de quoi déchanter. En effet, rappelons-nous que l'été passé, la seule église catholique de Gaza a été bombardée par l'armée israélienne, ce qui a causé la mort de trois fidèles. Au Liban maintenant, des villages chrétiens entiers ont été rayés de la carte : églises profanées, prêtres assassinés, statues du Christ éventrées, etc. Concernant le conflit syrien, l'ancien directeur du Mossad, Ephraïm Halevy, avait déclaré en 2016 que des membres du Front al-Nosra avaient été soignés dans des hôpitaux israéliens. Ce groupe s'est fait connaître durant la guerre civile syrienne par ses exactions sur les chrétiens et par son fondateur, Ahmed al-Charaa, qui dirige maintenant la Syrie.

Nous avons donc pu voir que le concept de « judéo-christianisme » ne relève en aucun cas d'une réalité historique, et encore moins d'une réalité actuelle. Cette notion sert uniquement à soutenir l'agenda de défense des intérêts israéliens, au grand plaisir de nombreux politiciens issus de la droite de l'échiquier politique, dont le travail ces dernières années a été de nous faire croire que les intérêts israéliens sont intrinsèquement liés aux intérêts des pays européens, en présentant Israël comme étant le bouclier de l'Occident. Il est temps que cette mascarade cesse. —



Le **Père Jehan**, avec à sa droite, le père Bernard Rulleau (en religion le **Père Bernard de Menthon**) de la communauté Skita Patrum, un monastère bénédictin traditionnel installé dans le Cantal, qui a été pendant 15 ans professeur de théologie à Ecône. A sa gauche, **Dom Matthieu**, ancien Prieur de Bellaigue, qui a succédé à Dom Ange, décédé le 9 mars 2008. Il se trouve actuellement au Monastère Notre-Dame-de-Guadalupe(USA).

# Père Jehan

## 50 ans de sacerdoce

### Sermon

*Biens chers messieurs les abbés, bien chers frères, ce n'est pas sans une profonde émotion de vous voir si nombreux présents à cette messe d'action de grâce pour notre jubilé d'or sacerdotal et entouré de nombreux prêtres qui partagent avec moi la grâce du sacerdoce. Notre Seigneur Jésus-Christ a voulu transmettre son propre sacerdoce pour continuer son Sacrifice par lequel il a sauvé, il sauve et il sauvera les âmes jusqu'à la fin du monde. Il n'y a rien de plus grand et de plus sublime sur la terre que le Saint Sacrifice de Notre Seigneur Jésus Christ. Mais avant d'être un moyen de salut, le Sacrifice du Christ que célèbre chaque prêtre à l'autel, est d'abord une louange, une adoration en l'honneur et à la gloire de Dieu comme le chante la conclusion du canon de la messe : «omnis honor et gloria».*

*Il faut rendre grâce à Dieu toujours et partout, mais tout particulièrement à l'occasion de ce jubilé, car «toute grâce excellente et tout don parfait descendent d'en haut, de Père des lumières».*

*C'est donc à Notre Seigneur Jésus Christ et à la Trinité toute entière que vont d'abord nos remerciements : La messe, c'est l'honneur et la gloire de Dieu, la messe, c'est la joie des Anges et des saints du ciel c'est le soulagement des âmes du purgatoire, la messe c'est aussi le tremblement des démons. Pour tous ces dons si grands, si infinis, merci Seigneur Jésus.*

*Mais Dieu aime donner à travers les causes secondes qui coopèrent à son ŒUVRE et sans lesquelles elle ne se réaliserait pas. La première des personnes par qui le sacerdoce nous est donné est la Très Sainte Vierge Marie, mère du Christ, mère du sacerdoce, mère du prêtre. Elle a été la première au pied de la croix à offrir le Sacrifice de son Fils. Pour ce don de vous-même, ô Marie, merci.*

**P**remier novice de Dom Gérard à Bédoin en 1970, le père Jehan de Belleville appartient à la génération fondatrice de l'abbaye Sainte-Madeleine du Barroux. Pendant près de quarante ans, il y exerce d'importantes responsabilités. Maître des novices durant une vingtaine d'années, il contribue à la formation de plusieurs générations de moines. En qualité de cellérier, il dirige également l'implantation, la conception et la construction de l'abbaye du Barroux à ses débuts.

En juillet 2007, il quitte toutefois cette communauté à la suite de profonds désaccords concernant son évolution liturgique et ecclésiale. Il estime notamment que la participation de certains moines à des concélébrations dans le rite réformé, ainsi que certaines prises de position relatives à la liberté religieuse et à l'œcuménisme, s'éloignent de l'esprit de la fondation et de ses constitutions. Cette séparation, douloureuse de part et d'autre, n'a cependant pas empêché le rétablissement, au fil des années, de relations fraternelles avec l'abbaye du Barroux.

En 2008, il participe à la fondation du monastère Sainte-Catherine-de-Sienne de Taggia, dont il devient le prieur. Sous son impulsion, la communauté affirme son attachement aux constitutions approuvées par le Saint-Siège et à la liturgie traditionnelle, considérée comme constitutive de sa vocation monastique. —

Après Marie c'est à mes chers parents, mon père et ma mère, que va toute ma gratitude. J'ai tout reçu d'eux: la vie, l'éducation et surtout le baptême qui efface le péché originel et confère la grâce divine. Par leur exemple de fidélité chrétienne ils ont préparé secrètement mon âme à recevoir l'appel à la vie consacrée et au sacerdoce. Dieu les a bénis en surabondance en appelant mes deux sœurs à la vie religieuse, l'une bénédictine, l'autre dominicaine.

Je me tourne à présent vers le très cher Père Dom Gérard Calvet, fondateur et premier abbé du monastère Sainte Madeleine. En 1970, il m'a accueilli comme son premier novice. J'avais vingt ans. La vie monastique comblait ma soif d'absolu et du don total à Dieu. Nous étions trois, lui, un frère convers, frère Vincent, et moi comme postulant. Après mes parents, c'est à lui que je dois tout, ma formation spirituelle, l'amour de la louange divine unie à une règle de vie stricte. Il avait le don d'élever nos âmes aux choses du ciel, il nous parlait souvent des anges, nos compagnons à toute heure du jour et de la nuit. Cet enchantement n'allait pas sans un esprit de lutte contre tout ce qui s'opposait à Dieu en nous et dans le monde. C'est auprès de lui que j'ai pris conscience du drame que vivait l'Église, une Église occupée hiérarchiquement par les idées d'adaptation au monde et par un faux oecuménisme. Le moine est un chercheur de Dieu, un adorateur de Dieu et un sauveur d'âmes, disait Dom Gérard. Il est aussi un soldat, la paix du cœur, chère à Saint Benoît, est à ce prix : «pax in proelio» (la paix dans le combat).

C'est lui aussi, Dom Gérard, qui m'a appelé au sacerdoce que j'ai reçu des mains de Mgr Lefebvre, un grand confesseur de la foi, notre Athanase des temps modernes, excommunié comme lui, pour avoir défendu la foi catholique face à une Église devenue moderniste et libérale dans sa hiérarchie. Il lui a fallu une vision profonde de la crise et un courage inébranlable pour maintenir à contre-courant la Tradition vivante de toujours. C'est sa devise, une parole de saint Paul, qu'il a voulue être inscrite sur sa tombe: «j'ai transmis ce que j'ai reçu». C'est là le témoignage d'une grande humilité et d'un grand amour de Dieu, de l'Église et des âmes.

Je voudrais remercier tous ceux et celles qui ont organisé cette fête de notre jubilé sacerdotal, tous ceux présents qui sont venus pour nous entourer de leur amitié et de leur prière d'action de grâces et tous ceux qui ne pouvant venir m'ont témoigné leur fraternelle union et encouragement.

Mais qu'il me soit permis de citer tout d'abord don Marco Cuneo, l'ami fidèle et généreux qui a préparé notre venue dans le diocèse de Mgr Oliveri et accueilli dans son presbytère d'Artallo près d'Imperia avant de commencer notre fondation à Villatalla le 2 juillet 2008, en la fête de la Visitation. Je le remercie aussi pour les belles paroles qu'il nous a adressées ce matin, maîtrisant aussi bien le français que l'italien. Je remercie de tout cœur

Mère Prieure et nos moniales qui ont passé des mois et des mois à préparer cette fête dans les moindres détails, jusqu'aux bouquets de fleurs qui ornent l'autel et l'église. Leur dévouement, leur confiance et leurs joyeux visages me touchent beaucoup.

Ma gratitude s'adresse également à dom Alcuin et à nos frères du Prieuré Saint-Benoît de Brignoles ainsi qu'à dom Bernard de Menthon, fondateur du Skite ou ermitage de Saint-Victor en France, pour leur leur belle amitié

Je remercie aussi nos frères bénédictins venus du monastère de ND de Guadalupe d'Amérique. Nous leur sommes très liés à leur monastère et et vingtième siècles à leur prier, le RP Cyprien, par les mêmes fondateurs du dix neuvième et vingtième siècle.

Je remercie tous nos frères dans le sacerdoce pour la joie de leur présence, y compris celle de Don Filippo, le curé de la paroisse de Taggia où l'on vénère la Madonna Miracolosa, une statue de la Vierge qui, le 11 mars 1855 et ensuite à de nombreuses reprises, a tourné ses yeux vers les fidèles présents. Ces yeux qui sont des yeux de miséricorde comme le chante le Salve Regina; «Illos tuos misericordes oculos ad nos converte».

Je remercie enfin les familles Paterno et Allera pour le nettoyage de l'église et pour la préparation de l'apéritif et du repas festif. Merci de tout cœur pour votre générosité et amitié.

Je ne peux citer tous ceux qui ont concouru à la réussite de cette journée et je crois que j'en oublie beaucoup. Qu'ils me pardonnent. Merci à vous tous chers fidèles pour votre présence priante et amicale.

Que le Seigneur, maître de toute grâce, vous rende au centuple la joie et l'affection partagées en ce jour. Avec toute ma reconnaissance et ma prière fraternelle.

Qu'enfin la Vierge Marie, Mère du sacerdoce, Mère des prêtres, veille sur chacun de vous et sur vos familles. Porté par votre amitié et vos prières, je vous confie à la tendresse de son Cœur immaculé. –



Désirez-vous recevoir notre Lettre ? Rien de plus facile : [cliquez ici !](#)

CH21 8080 8004 5427 1100 1  
Bénéficiaire :  
Perspective catholique  
1203 Genève



### Comment nous aider ?

Principalement par une contribution financière nous permettant d'organiser des conférences et d'expédier notre Lettre.

Le QR vous facilitera votre versement.

Autre idée : nous verser une petite somme mensuellement (20.- / 30.- / 50.- ou plus)

D'avance, nous vous remercions